



Un ancien journaliste marocain, actuellement à la retraite et résidant provisoirement en Thaïlande, s'est vu arbitrairement refuser par l'ambassade du Maroc à Bangkok, la délivrance d'un certificat de vie destiné aux services du Régime collectif d'allocation de retraite (RCAR).

« Nous ne délivrons pas ce genre de document », lui a-t-on signifié sans autre explication. Cette sentence, sans appel, équivaut à déclarer le retraité marocain décédé. En lui refusant ce certificat attestant qu'il est toujours en vie, le RCAR le prive automatiquement de sa pension.

Dix jours après avoir adressé sa demande à l'ambassade, l'ancien journaliste, qui réside dans une ville au nord de la Thaïlande à 800 km de Bangkok, ne recevant pas de réponse, a décidé d'appeler l'ambassade au téléphone. C'est là qu'il apprend qu'il est déclaré consulairement et diplomatiquement mort. Si l'ambassade n'a pas voulu lui communiquer la funeste nouvelle, c'est parce que cette décision est considérée comme confidentielle et ne doit pas être portée à la connaissance de l'intéressé qui, étant décédé, pourrait pousser l'outrecuidance jusqu'à exiger que le rapatriement de son propre corps soit pris en charge par l'ambassade.

C'est une chose connue : les Marocains à l'étranger vivent heureux jusqu'au moment où ils doivent se rendre au consulat ou à l'ambassade de leur pays. Le degré de « maltraitance » et de « mépris » des nationaux par les représentations diplomatiques et consulaires du Royaume change selon l'éloignement du pouvoir central. Bangkok peut être cité comme exemple. On est à quelque 11.000 km de Rabat. On bénéficie de l'impunité de l'éloignement... et on a droit de vie et de mort sur les ressortissants nationaux.

Le royaume de Siam, du fait de la gentillesse extrême de son peuple, est appelé «pays du sourire». A Bangkok, ce sourire s'arrête au seuil de la chancellerie marocaine. Au-delà, c'est le rictus pur bled qui prévaut.

L'ambassadeur à Bangkok, Abdelilal El Housni, avait pourtant affirmé à une revue thaïlandaise que l'une de ses tâches était d'assister et de protéger les quelque 300 ressortissants nationaux établis dans ce pays. La vérité est tout autre. M. El Housni, en poste à Bangkok depuis près de 20 mois en tant qu'ambassadeur accrédité également au Laos, au Cambodge et en Birmanie, est sourd à toute requête ou doléance de nos compatriotes.

« Chaque fois que nous entreprenons des réformes structurantes et profondes, nos compatriotes établis à l'étranger sont toujours au centre de nos préoccupations, nos réflexions et nos projections», disait SM le Roi Mohammed VI dans son discours à la nation à l'occasion du 59ème anniversaire de la Révolution du Roi et du peuple, en août 2012. Ce n'est visiblement pas le cas de notre « multi »-ambassadeur à Bangkok.